

Patrimoine architectural de Besançon - Question orale de M. NACHIN, Conseiller Municipal

M. NACHIN : Monsieur le Maire, j'avais proposé à la séance du Conseil Municipal du 28 septembre, un vœu qui était le suivant : «Le Conseil Municipal, considérant que le patrimoine architectural de Besançon constitue pour la Ville une richesse qu'il faut protéger et valoriser, demande à M. le Député-Maire de prendre toutes dispositions pour :

- 1) faire un inventaire complet des travaux de restauration à entreprendre,
- 2) faire évaluer le montant des travaux à réaliser,
- 3) établir un échéancier et un plan de financement qui pourraient s'échelonner sur plusieurs années qui pourraient tenir compte des moyens dont dispose la Ville de Besançon,
- 4) faire appel à la participation financière de l'État et des autres collectivités».

Ce vœu avait été adopté à l'unanimité et je souhaiterais que vous nous fassiez savoir quelle suite lui a été donnée.

M. LE MAIRE : Le vœu de M. NACHIN a en partie été exaucé, bien qu'il ait demandé un travail de titan. En effet, faire l'inventaire des édifices protégés qui appartiennent à la Ville, établir le coût des travaux de restauration, établir ensuite un calendrier c'est quasi-impossible. Son interpellation date du 28 septembre. Le 21 octobre, donc le mois suivant, un courrier a été adressé à la DRAC pour demander leur participation. Réponse favorable du Directeur Régional. Le 26 novembre 1992, première réunion à la DRAC avec Mme DEVERGRANNE et les services techniques de la Ville pour mettre en place un plan de travail Constitution d'un groupe de travail composé de la DRAC, l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, l'Architecte des Bâtiments de France et les services techniques de la Ville. Il en ressort que le document à élaborer sera établi selon le canevas suivant : résumé de la législation, plan de situation, état sanitaire par édifice, historique du bâtiment, travaux réalisés ces dernières années, travaux envisagés avec description estimative, documents photographiques. Cela suppose déjà pas mal de travail. Quatrièmement, classement des urgences des interventions, échéancier financier selon les possibilités de la Ville et de ses partenaires.

Des réunions périodiques sur les différents sites sont programmées pour faire les constats, définir les travaux et les chiffrer. Il a été convenu, entre les différents partenaires, de faire ces investigations de manière très approfondie afin d'aboutir à un résultat qui corresponde le plus possible aux réalités. Comme le patrimoine est très important, cela va nécessiter plusieurs mois et cette tâche ne pourra pas être achevée avant la fin de l'année 1993.

Dans cette attente, les travaux prévus pour cette année 1993 sont :

- à la Citadelle, tranche annuelle portée à 2 millions, 1 million de l'État, 500 000 F du Département et 500 000 F de la Ville. Les travaux porteront sur l'étanchéité des chemins de ronde,

- au Palais Granvelle : poursuite de la couverture - tranche annuelle de 1 million : 500 000 F État, 500 000 F Ville.

Si le Département avait décidé de participer selon la règle habituelle, on aurait pu faire réaliser le double.

- l'Église de la Madeleine : couverture bas-côtés, tranche de 1 million de travaux, 60 % État, 20 % Département et la Ville récupère la TVA.

Donc voilà les trois chantiers de travaux : Citadelle, Palais Granvelle et Église de la Madeleine, dans l'attente de répondre plus amplement à votre question.

Dont acte.